

## Édito

Le désastreux bilan gouvernemental peut être constaté jour après jour, dans des domaines dont il est difficile de faire une liste complète : les prix, le pouvoir d'achat, l'emploi, la protection sociale, la précarité... l'actionnariat, lui, continue de bien se porter ! La démagogie et les effets d'annonce fonctionnent de moins en moins : une prime de 1000 €... vite ramenée à une hypothétique négociation entre partenaires sociaux, ou un bouclier fiscal remis en question... mais aussitôt remplacé par des dispositions plus avantageuses pour l'ISF. Parallèlement, le pouvoir en place développe des théories et des propositions de plus en plus proches de celles de l'extrême droite : discours sécuritaire, xénophobie, stigmatisation des pauvres, des privés d'emploi, des précaires, sont scandaleusement utilisés.

Dans ce contexte, chez les fonctionnaires comme dans le secteur privé, les mobilisations persistent, même si on peut juger qu'elles ne sont pas à la hauteur nécessaire, l'unité syndicale, en particulier, n'étant pas toujours au rendez-vous. Le mardi 31 mai dernier, une journée d'action contre la politique salariale du gouvernement au sein de la Fonction publique a eu lieu. Au-delà du gel des salaires, l'addition pour les agents de la Fonction publique est sévère : alignement du taux de cotisation des retraites faisant perdre à terme une journée de salaire par mois, non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux, dégradations accélérées des conditions de travail et de santé (il est intéressant de s'appuyer sur un récent sondage, commandé par la FSU, qui vient de confirmer la bonne image des fonctionnaires dans le pays, les Français estimant de façon très majoritaire qu'on ne donne pas aux services publics des moyens suffisants).

Dans l'Éducation, l'heure est toujours à l'action et de nombreuses initiatives ont été prises et continuent à l'être dans de nombreux secteurs, de la maternelle à l'université (signalons en guise de seule illustration que les lycées agricoles et maritimes publics en sont venus à défendre leur existence même).

La FSU, nationale et départementale, tient toute sa place dans ces initiatives et se trouve souvent à l'origine des mouvements dénonçant un système éducatif de plus en plus inégalitaire. Les régressions vont bon train et la Fonction publique rejoint ainsi de plus en plus le privé dans la «gestion des ressources humaines» et dans le «management».

La situation devient insupportable, allant jusqu'à mettre la santé des personnels en jeu (le récent stage de la FSU Bretagne sur la santé au travail, le 10 mai à Rennes, a obtenu un succès révélateur).

Dans ces conditions, la période qui s'ouvrira dès la rentrée 2011 sera cruciale.

Les élections professionnelles du mois d'octobre (dont la FSU condamne les modalités) seront un enjeu majeur et devront être accompagnées, dans tous les secteurs, d'actions revendicatives.

**D'ores et déjà, préparons-nous à assurer dans l'unité de nos professions le succès de la grève décidée pour le 27 septembre dans l'Éducation nationale et l'Enseignement agricole public.**

La période des élections présidentielles doit nous permettre de rappeler nos analyses et propositions sur la société que nous voulons, sur le système éducatif, sur la formation et l'emploi des jeunes, sur les services publics. C'est ce qu'est venu dire Gérard Aschieri à Ploufragan le 26 mai dernier, en soulignant que l'action, sur le plan de la Fonction publique comme sur le plan interprofessionnel, nécessite l'unité d'action syndicale la plus large. Nous devons aussi songer à inscrire nos démarches à l'échelle internationale, et notamment européenne, en nous félicitant des récentes manifestations de Bruxelles et de Budapest, de la journée de l'O.I.T du 28 avril consacrée à la pénibilité au travail, de celle du 21 juin à l'initiative de la CES pour le renforcement du modèle social européen. Les raisons de la colère existent plus que jamais : la FSU, à tous les niveaux, fera en sorte qu'elles se transforment rapidement en revendications et actions.

Jean-Pierre Lecoq  
Co-secrétaire FSU 22

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 22 juin 2011

Page 1 et 2	Édito
Page 2 et 3	Conférence : quel avenir pour l'Éducation nationale ?
Page 4	Lycée Kernilien
Page 5	La Commune de Paris et l'enseignement
Page 6 et 7	Compétences et socle commun
Page 7	Visite de Pécresse
Page 8	- Salaires - Élections professionnelles

### Compte-rendu de la conférence/débat du 26 mai 2011 à Ploufragan animée par Gérard Aschieri

C'est dans le cadre des *500 débats pour l'Ecole* organisés dans tout le pays par la FSU qu'a eu lieu à l'invitation de notre Section départementale la venue à Saint-Brieuc de **Gérard Aschieri**, ancien secrétaire général de la FSU, aujourd'hui Président de l'Institut de Recherche de la FSU.

Après une conférence de presse (voir Ouest-France du 27 mai), G. Aschieri exposait, salle du Grimolet à Ploufragan les analyses et orientations de la FSU dans le domaine éducatif.

« Ca ne passe pas ! ». A l'heure des suppressions massives de postes, les journalistes qui interrogent le gouvernement sont là-dessus quasi unanimes.

Après avoir rivé son clou à la vieille antienne des tenants nostalgiques d'un « **âge d'or** » de l'école qui n'a jamais existé, le conférencier rappelle que, contrairement à une idée répandue, le niveau monte : « On enseigne aujourd'hui en cours de français dans les collèges des notions que je n'ai découvertes qu'à l'Université ». Par ailleurs le nombre de jeunes sortant du système éducatif sans qualification, même s'il est encore trop important, a été réduit. Ce qu'indique le **rapport PISA**, c'est que, en France, l'écart entre les résultats obtenus par les bons élèves et les moins bons est beaucoup plus important qu'ailleurs. **Le grand défi est donc pour nous de relever celui des inégalités** et de faire par conséquent accéder les élèves issus de milieux sociaux défavorisés au niveau de réussite le plus élevé, la corrélation milieu social / échec scolaire étant depuis longtemps démontrée. Or c'est au moment où nous sommes face à un tel défi qu'on diminue les moyens pour le système éducatif. De surcroît cette politique se traduit par **l'abandon de la politique de l'Education prioritaire**. Il faudrait, nous dit-on, « concentrer les moyens », lesquels auraient été trop dispersés. Pourquoi pas ? On pourrait en discuter. Sauf que les moyens pour l'éducation prioritaire, de 20% au départ, sont à 5% aujourd'hui. Tout ceci assorti d'une **déréglamentation** pour les professeurs, mais aussi pour les élèves. On est passé à « plus de sécurisation » et à la notion de socle : en fait « Qu'ils ne se tiennent pas

trop mal et qu'on leur donne un viatique minimum ! ».

Cette dégradation s'est accompagnée d'une dégradation du service public.

**L'idée d' « autonomie » s'inscrit dans une perspective de concurrence**. De ce point de vue la loi LRU constitue un énorme danger pour les universités. **La libéralisation de la carte scolaire est une supercherie**. En effet le motif selon lequel, vu que certains détournent la carte scolaire tous devraient pouvoir le faire, ne tient pas : le pourcentage est fort mince des familles populaires qui font une demande de dérogation. Ce système aboutit principalement à la perte de la mixité sociale et au renforcement de la ghettoïsation. Des études réalisées dans quelques départements, et également en Suède, l'ont clairement démontré. Pour finir le libre choix des familles se traduit par le choix par les établissements.

**En fait la politique d'« égalité des chances » s'oppose au « droit à l'éducation pour tous »**.

Afin, nous dit-on, que l'origine sociale n'empêche pas quelqu'un de réussir, on extrait des individus pour les placer dans des « **établissements d'excellence** ». Mais le problème fondamental, c'est que l'extraction de quelques-uns supprime l'effort pour tous les autres. Qui plus est, on culpabilise ces derniers : « Si vous aviez voulu, si vous aviez travaillé, vous auriez réussi vous aussi ! ».

Dans le même temps **la professionnalité des enseignants est niée** : saccage de la formation initiale, disparition de la formation continue, comme si le métier d'enseigner n'avait pas à être appris...

Autre problème : **le « socle commun »**. A l'époque de Jules Ferry le socle établi était l'école élémentaire qui a permis que tous les enfants en suivent au moins le cursus. La société a profondément changé et aujourd'hui le socle s'est élevé et se trouve au niveau du collège. Mais ceux qui sortent à ce niveau n'ont pas la moindre qualification. Est-ce que l'ambition d'une sortie du système éducatif à 16 ans est ce que l'on veut pour nos jeunes ? Comme le dit Philippe Mérieux : « **Tout le monde aura le socle, mais tout le monde n'aura pas la statue** ».

Ce « **socle commun** » sert de prétexte à l'abandon de toute véritable ambition en matière éducative.

**Les ambitions que se fixe la FSU**

Se donner les moyens de porter tout le monde au niveau du Baccalauréat. **L'objectif est de porter la scolarité obligatoire à 18 ans**. Il s'agit de le construire pour le rendre possible un jour.

Il faut **des professionnels qualifiés**, certes des enseignants qualifiés, mais aussi des infirmières, assistantes sociales, conseillers d'éducation, psychologues, surveillants, personnels d'aide divers, administratifs, ouvriers etc.

**Il faut mettre les moyens suffisants partout et notamment dans les zones prioritaires**. Piketti a montré qu'on avait certes mis des moyens supplémentaires dans les ZEP, mais pas suffisamment pour que ça marche ; il aurait fallu en mettre beaucoup plus pour compenser les inégalités.

**L'offre doit être diversifiée** : il faut utiliser toutes les voies pour parvenir à l'objectif et faciliter la souplesse et les passerelles d'une voie vers une autre.

Avec les difficultés qui leur sont imposées aujourd'hui les enseignants ont souvent tendance à réduire leurs attentes, et les élèves tendent à réduire leurs ambitions.

**La formation des enseignants doit être revisitée**. Les mots didactique et pédagogie sont devenus aujourd'hui des gros mots.

Il faut favoriser le travail en équipes, la concertation, les équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles pour aider les élèves à dépasser leurs difficultés ; en croisant des regards différents on peut faire beaucoup mieux. On est plus intelligent à plusieurs que tout seul. Commençons par l'éducation prioritaire. Essayons d'améliorer les conditions de travail pour améliorer la qualité du travail.

**L'idée que défend la FSU n'est pas celle d'un « socle commun » minimal mais celle d'une culture commune** : une culture utile à la personne future, et pas seulement utile à l'élève dans le but de trouver un travail, d'exercer une profession.



**Il s'agit toujours pour nous comme le proclamait le Plan Langevin - Wallon de « former l'homme, le travailleur, le citoyen ».**

L'interdisciplinarité n'est pas la négation des disciplines. Il s'agit aussi de prendre en compte les enfants à qui on a affaire : ils ont aussi une/des cultures (familiale, sociale etc.), d'utiliser, d'intégrer leur patrimoine pour que la culture scolaire ne leur apparaisse pas comme étrangère, voire ennemie.

### LE DEBAT :

A une question d'un éducateur sur la nécessité de pouvoir intéresser les élèves à partir de leur besoin d'être reconnus, de leur souci de vouloir dire ce qu'ils savent pour continuer à apprendre, G. Aschieri répond qu'il y a toujours nécessité d'expliquer ce à quoi sert ce qu'on apprend. « Il y a chez certains enfants, et notamment de milieux populaires, des contresens sur ce que l'école attend d'eux, sur le travail scolaire ».

Une question d'un directeur de SEGPA revenant sur l'escroquerie que constitue le « socle commun », et indiquant que la hiérarchie laisse entendre aux collègues qu'il faut valider le palier 2 du socle commun systématiquement pour tous leurs élèves - même si aucun d'entre eux n'a atteint les compétences attendues - donne l'occasion au conférencier de rappeler les objectifs de Lisbonne : certes 50% au niveau universitaire, mais, en même temps « on a besoin de main-d'œuvre... » Autrement dit d'une masse de travailleurs de faible niveau de qualification dans une série de métiers dévalorisés.

Un autre participant évoque les IUFM « tirés en plein vol » et l'abandon de l'objectif qui était généralement parta-

gé d'élévation massive du niveau de tous les jeunes.

Le problème de l'apprentissage est abordé par Jean-Luc Le Guellec (qui siège au CESR pour La FSU Bretagne). Dans notre région le bilan de l'apprentissage n'est pas brillant : le taux de rupture brute des contrats est de 30% (33% pour les moins de 18 ans), 21% rompent complètement le contrat. « Personne n'a vu les LEP perdre 30% de leurs élèves au cours d'une année. .. ». Or la Région et l'Etat s'appêtent à signer un "contrat d'objectif" qui vise à augmenter encore le nom-



bre d'apprentis : autant d'élèves qui n'entreront pas au lycée professionnel sous un statut scolaire, et c'est bien le but de la politique actuelle.

L'école maternelle s'est aussi bien sûr invitée au débat. La secrétaire départementale du SNUipp-FSU a rappelé l'ambiguïté de l'idée d'une scolarisation obligatoire à partir de 3 ans, réaffirmé qu'il fallait mettre tous les moyens d'assurer la scolarisation des enfants dès l'âge de 2 ans pour les enfants des familles qui le souhaitent, et mis en avant le rôle-clef de l'école maternelle dans l'édifice scolaire. Elle a rappelé aussi le rôle joué par le SNUipp et la FSU dans le cadre du collectif breton « Maternelles en danger ».

Une élue, parente d'élève, déplore que des enseignants diffusent eux aussi l'idée que « le niveau a diminué ». Et de s'interroger : « Comment faire ? »

G. Aschieri rappelle qu'il est établi (les travaux des chercheurs le corroborent) que le niveau monte. C'est le découragement qui fait que des enseignants finissent par avoir ce discours. Si des respon-

sables politiques déconsidèrent les enseignants, les enseignants perdent aussi confiance. Le rôle d'un ministre n'est pas de critiquer, de dévaloriser les enseignants (comme cela se voit et s'est vu trop souvent !) mais de les soutenir, de les encourager, de leur donner confiance. De notre côté, que pouvons-nous faire ? Aller les voir, organiser des rencontres comme celle-ci par exemple.

Un proviseur s'inquiète de ce que le milieu enseignant ne débata pas beaucoup de ce dont il est question ici ce soir. - G.Aschieri : « Je crois qu'il va falloir

ramer ! Même si les gens ont confiance en les enseignants, en la parole des enseignants. Le problème : comment fait-on passer cette parole plus largement ? C'est difficile de se faire entendre sur l'Ecole dans les médias, surtout de faire entendre un discours construit qui laisse réellement le temps de dire ce que l'on a à dire. En même temps les responsables politiques se font demandeurs de nous rencontrer et de connaître cette parole.



**« Il va de soi que pendant la campagne des Présidentielles la FSU va faire entendre ses exigences et faire en sorte que le débat sur l'Ecole y tienne toute sa place. »**

Une soirée enrichissante... Une initiative à renouveler en la démultipliant dans le département.

*Marylène Le Maux  
Brigitte Jacob*

### Un contexte général dégradé

Année après année, les moyens accordés à l'enseignement agricole public ne cessent de baisser avec des conséquences désastreuses qui mettent en péril la capacité des établissements à remplir leur mission de service public :

- Suppressions ou gels de classes, regroupements de sections, plafonds de recrutement qui fragilisent des filières entières, menacent l'équilibre général des recrutements, déstabilisent les équipes pédagogiques et affaiblissent les établissements...

- Suppression de postes d'enseignants, de techniciens et d'administratifs qui alourdissent et dégradent considérablement les conditions de travail des personnels. Certains services administratifs sont au bord de l'asphyxie, les autres ne fonctionnent que grâce à l'exceptionnel investissement des agents... Pour les enseignants, le recours forcé aux heures supplémentaires, les mutations dans l'intérêt du service et les compléments de service sur 2 établissements (parfois distants de plusieurs dizaines de kilomètres) se multiplient...

- La suppression progressive des classes de 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> dans l'enseignement agricole public (alors qu'elles sont maintenues dans le privé !) est inacceptable parce qu'elle prive les familles les plus modestes de toute scolarisation possible de leurs enfants dans des établissements publics, laïcs et gratuits...

### Actions régionales

Dans ce contexte dégradé, les personnels des lycées agricoles ont engagé depuis janvier 2011 diverses formes d'action. Venus de toute la Bretagne, ils étaient nombreux à l'appel de la FSU, du SGEN et de SUD à cesser le travail le mardi 12 avril pour exprimer collectivement avec force leur colère contre cet affaiblissement programmé des lycées agricoles publics. A l'issue d'une marche à la fois revendicative et festive, chacun a brandi un carton rouge devant la sous-préfecture de Guingamp pour dénoncer la politique de désengagement de l'Etat.

### Forte mobilisation à Kernilien contre la suppression de la classe de 4<sup>ème</sup>

Les personnels du lycée de Kernilien ont été particulièrement actifs pour s'opposer au projet de Direction Régionale de l'Agriculture de fermer la classe de 4<sup>ème</sup>. Au fil des audiences et des rencontres, l'intersyndicale FSU (SNETAP, SNEP) / SGEN-CFDT a reçu le soutien de nombreux élus de tous niveaux : députée, sénateur, conseiller régionaux et départementaux, élus locaux, syndicats, « Confédération Paysanne »...

Le mardi 22 mars 2011 une demi-journée de découverte et de valorisation a permis de faire découvrir le fonctionnement des classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> par le biais d'une visite de différents ateliers pédagogiques qui font le quotidien des élèves. Elle a mis en évidence le fait que la décision de fermeture de la classe de 4<sup>ème</sup> du lycée de Kernilien est scandaleuse à plus d'un titre :

Cette classe permet de réconcilier des jeunes collégiens avec l'école alors qu'ils éprouvent des difficultés dans un enseignement plus traditionnel (rejet des apprentissages, découragement, perte de repères).

Cette décision intervient alors qu'une circulaire inter-ministérielle du 9 février 2011 incite à lutter contre le décrochage scolaire après 16 ans, il est donc totalement paradoxal de supprimer une structure qui en amont contribue de manière efficace à éviter ces décrochages. Les actions de prévention comme celles qui sont menées à Kernilien au niveau de la filière 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> s'avèrent par ailleurs beaucoup moins coûteuses pour l'Etat. La justification financière de cette fermeture est un non-sens.

Cette classe permet à des élèves d'accéder à une forme de reconnaissance, de retrouver une certaine dignité, de se projeter dans l'avenir, de développer une ambition, de reprendre confiance, de transformer l'image parfois négative qu'ils ont d'eux-mêmes.

Elle est fondée sur une logique éducative qui intègre l'idée que ces élèves ont besoin de temps pour progresser. Le fait de disposer de 2 années facilite l'appropriation progressive de méthodes et contenus, la prise de repères et la mise en confiance.

Elle permet chaque année à 85% des élèves d'obtenir le DNB (brevet technologique). Ces résultats sont la tra-

duction concrète des progrès accomplis par les élèves qui, trop souvent, avant d'intégrer Kernilien, se résignaient à l'échec.

La présence d'une filière 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> dans un lycée est valorisante pour les collégiens qui côtoient des lycéens et des étudiants plus âgés qu'eux (repas, foyer...) et participent parfois à des activités communes (associations sportive et culturelle...). De plus, l'image permanente des aînés pris souvent comme modèles peut favoriser l'éducation et l'épanouissement des plus jeunes.

La multiplicité des filières engendre une mixité sociale et géographique notoire. C'est l'occasion pour les élèves de 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> de rencontrer des élèves d'horizons et de milieux sociaux très divers.

Elle répond à un fort besoin de main d'œuvre dans le secteur de la production agricole qui est l'une des priorités du projet régional de l'enseignement agricole.

Le lycée de Kernilien possède des atouts importants : un internat (plus de la moitié des élèves de 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> sont internes), une exploitation agricole qui accueille les élèves en cours et sur le temps Libre, un centre équestre, des locaux modernes (self, gymnase...).

### Audiences au Ministère de l'Agriculture

Une délégation des personnels de Kernilien et du Gros Chêne à Pontivy accompagnée d'un responsable national du SNETAP-FSU a été reçue par le conseiller technique du Ministre et par le Directeur Adjoint à la Direction de l'Enseignement le mercredi 13 avril. Elle a pu plaider le maintien des classes de 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> et obtenir que le cas de Kernilien soit « réexaminé ».

Une autre délégation composée d'élus (sénateur, député, président du Conseil d'administration du lycée de Kernilien) sera également reçue par les mêmes interlocuteurs à Paris.

Personnels et élus gardent l'espoir d'une réponse positive concernant le maintien de la classe de 4<sup>ème</sup>, mais à ce jour (15 juin...) ils n'ont encore reçu aucune réponse officielle.

Annie Le Bihan SNETAP-FSU  
Biotteau Olivier SNEP-FSU  
Enseignants au lycée de Kernilien

Cette année du 140<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune de Paris nous invite à revenir sur un **aspect essentiel** de cette insurrection populaire et du gouvernement qu'elle porta au pouvoir (18 mars - 28 mai) : la défaite de la Commune écrasée dans le sang des massacres de la « semaine sanglante » (1) ne doit pas nous faire oublier **ses réalisations**, certes de fait éphémères, pour beaucoup restées embryonnaires, mais qui toutes seront porteuses d'avenir. C'est ainsi notamment que **la séparation de l'Église et de l'État** décrétée le 2 avril 1871 par la Commune ne le sera par la III<sup>ème</sup> République qu'en 1905 ; mais de toute évidence elle en portera la marque. De même la Commune a jeté les bases de **l'Instruction gratuite et laïque**, de l'École pour tous, sans emprise religieuse. C'est seulement une dizaine d'années plus tard que naîtront les lois Ferry... Deux décisions législatives qui seront comme une victoire différée des vaincus de 71...

Fondée le 29 mars par le Conseil de la Commune, **la Commission de l'Enseignement** (2) dont Edouard Vaillant, homme de grande culture, est le délégué compte des membres prestigieux comme Jules Valles, Gustave Courbet, Jean-Baptiste Clément, des instituteurs comme Verdure ou Urbain, des savants tels Dacosta, Goupil, Sanglier ou d'André. Le programme se dessine dans la lignée des aspirations les plus généreuses des philosophes du XVIII<sup>ème</sup> siècle, des révolutionnaires de 1789 et de 1793, des premiers républicains et du mouvement ouvrier du XIX<sup>ème</sup> siècle (en particulier l'Internationale), et il entend donner à ses objectifs une portée universelle.

**Quelques éléments permettent**

**de saisir cette portée :**

- **aide à la fréquentation scolaire** : repas avec les premières cantines, vêtements.

- recours à une **pédagogie nouvelle** qui préconise les méthodes expérimentales, sous l'impulsion notamment de l'association « L'École Nouvelle ».

- volonté que **les filles** accèdent à l'instruction. (Marguerite Tenaye, passionnée de pédagogie, est nommée Inspectrice générale des livres et méthodes d'enseignement dans les écoles de filles de la Seine)...

- ouverture d'écoles **professionnelles** (à partir d'au moins 12 ans pour que les élèves puissent y parfaire leur instruction et y faire l'apprentissage d'une ou de plusieurs professions). Le 12 mai est créée une école d'art industriel pour les jeunes filles ; il est précisé que « des cours destinés à l'instruction scientifique et littéraire seront tenus concurremment avec des cours pratiques ». L'enseignement y est « **intégral** » : on recherche des professeurs de langues vivantes, de sciences, de dessin, d'histoire...

- l'idée est avancée de **rapprocher** les enseignements primaires et secondaires.

- mise en œuvre d'une politique de la **petite enfance** qui se traduit par la création de crèches et des aides sociales aux mères célibataires (« L'éducation commence le jour de la naissance » écrit Marie Verdure et Elie Ducoudray dans un mémoire adressé à la Commission).

- **les instituteurs/trices** dont la condition est misérable tout au long du second Empire (beaucoup sont contraints à exercer un second métier pour subvenir à leurs besoins) seront nombreux à être Communards (le nom de Louise Michel demeure présent dans toutes les mémoires) et seront les bénéficiaires de

l'un des premiers actes de la Commune : une augmentation substantielle des traitements. Les instituteurs auront été les bêtes noires du Second Empire et **Thiers**, le boucher de la Commune, les tient depuis le rôle qu'ils avaient joué dans la Révolution de 1848 pour des suspects dangereux menaçant l'ordre établi. Sous son impulsion la loi Falloux (1848), renforçant le pouvoir de l'Église, aura pour but de les tenir en laisse. La Commune leur garantira l'indépendance, les débarrassant de toute tutelle politique et bureaucratique.

Incontestablement il s'agit là de l'ébauche dans la pratique d'un système de formation scolaire et professionnelle à **l'époque unique au monde**.

140 ans après, en ces temps de reculs sociaux et de politique régressive en matière d'Éducation et de Formation, il n'était peut-être pas inutile d'avoir une pensée pour ceux-là qui, au printemps 1871, « montèrent à l'assaut du ciel ». (3)

1) *Pour la Semaine sanglante les Versaillais ont avoué 17 000 exécutions. Les historiens en situent le nombre entre 30 000 et 35 000. Ce qui n'inclut pas les milliers de morts au combat, les morts sur les pontons ou en déportation et dans de nombreuses autres circonstances.*

(2) *Les Commissions remplacent les Ministères (hormis celui des cultes, supprimé).*

(3) *K. Marx. La guerre civile en France. 1871.*

**NB** : ceux que l'histoire de la Commune intéresse et qui entendent en perpétuer la mémoire et les valeurs peuvent prendre contact avec l'Association des Amis de la Commune (46, rue des cinq diamants 75013 Paris ou <http://commune1871.org/>). Notre article est en partie redevable à la brochure éditée par l'Association : *La Commune et l'école* (1995 Dernière édition 2003).

## Livret de compétences : « socle commun » ou « culture commune » ?

### Contribution au débat

Antérieurement l'évaluation des acquis des élèves du premier degré se faisait à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, concernant exclusivement le français et les mathématiques. Comme support, un cahier d'exercices bien conçu et dont le contenu s'est amélioré au fil du temps. Lorsque ce système d'évaluation s'est mis en place, il y a une vingtaine d'années, la plupart des professeurs de collège, dont j'étais, montraient de la réticence, estimant qu'ils connaissaient leur métier et n'avaient donc nul besoin qu'on leur fournisse des outils d'évaluation venus de l'extérieur. D'autre part, beaucoup craignaient que l'exploitation de ces évaluations connaisse une utilisation qui n'ait rien à voir avec la pédagogie, bref qu'elle puisse faire l'objet d'un détournement (comparaisons entre élèves, classes, écoles, collèges en vue de fabriquer des « palmarès » à l'instar de ce qui fleurissait déjà périodiquement dans la presse concernant les lycées et leurs pourcentages de reçus au Bac).

Sur le premier point nous n'avions pas nécessairement raison. En effet ces outils d'évaluation ont permis des opérations de « remédiation » souvent fructueuses. Au demeurant des documents élaborés sous l'égide de l'INRP (aujourd'hui en voie de liquidation...) allaient fournir une grande variété de travaux directement exploitables, ayant généralement fait l'objet d'expérimentation « sur le terrain » et prenant en compte les résultats des recherches les plus récentes dans les domaines de la didactique et de la pédagogie (en tout cas pour ce qui concerne l'enseignement du français, ce qui est ce dont je puis le mieux parler). C'était là une somme d'exercices remarquablement efficaces, pour peu bien sûr qu'existaient les possibilités de mettre en place des dispositifs réels d'aide aux élèves en difficulté dont les évaluations de rentrée avaient clairement mis au jour les « points faibles ». En somme ces « tests », comme on les appelait également, avaient pour fonction de repérer ce qui pour chaque élève n'était pas acquis, afin que cela le soit. Il s'agissait donc de travailler à faire en sorte d'assurer la réussite de tous dans le cadre d'une culture commune (de facto antinomique de toute idée de « socle commun » minimal...).

Sur le second point, comme on peut s'en apercevoir aujourd'hui, nos réticen-

ces n'étaient pas sans fondement quand on observe combien est tentante la publicité comparative...

Aujourd'hui les évaluations ont perdu leur contenu et le sens qui était dévolu au type d'évaluations que je viens d'évoquer. De mon point de vue, **l'institution du fameux « socle commun » et son évaluation inscrite dans un « livret de compétences » change radicalement la donne**. Les évaluations dont il est question aujourd'hui (item avec « choix » souvent binaire, segmentation des savoirs, bref une démarche anti-scientifique) s'inscrivent pleinement dans le cadre que cherche à imposer l'Union européenne dans le domaine de l'éducation, cadre qui n'a rien de progressiste. En effet la nouvelle orientation qui s'imprime à notre système éducatif a pour vocation de l'asseoir sur des bases « nouvelles » tournant le dos aux principes républicains d'une école pour tous se fixant pour objectif de faire parvenir les classes d'âge successives au plus haut niveau de formation possible. L'annonce récemment, et quasiment dans le même mouvement, d'une part de la mise en place d'une évaluation en fin de 5<sup>ème</sup> (brisant ainsi le cycle central du collège), d'autre part des funérailles du « collège unique » et du lancement d'un développement sur grande échelle de l'apprentissage, dessinent de façon magistrale la politique du pouvoir en matière d'éducation et de formation, le tout accélérant **un processus de remodelage en profondeur du système éducatif français**. A une école qui a établi en France ses fondements sur la recherche de l'égalité et visant à réduire les inégalités, on entend substituer une école de la concurrence (entre les élèves, entre les maîtres, entre les écoles, entre les établissements du second degré, entre les universités etc.)

Les compétences, tel que cela apparaît nettement au travers du livret de compétences des collégiens, sont conçues comme des savoirs minimum fractionnés, parcellarisés, et déconnectés des savoirs disciplinaires à l'intérieur même de « piliers », ce qui de surcroît est vrai pour des « piliers » eux-mêmes dans leur totalité...

De mauvaises langues vont jusqu'à faire un parallèle avec l'infamie du « livret ouvrier » du Second Empire. Ont-elles totalement tort ? En tout cas

on ne peut s'empêcher d'y voir comme **le calque du discours qu'on cherche à imposer dans l'entreprise**. Il serait, je crois, bien naïf de ne pas voir là la recherche d'une main d'œuvre peu qualifiée dont on pourra à bon escient pour les besoins du marché utiliser les « compétences » dans le cadre d'un vivier de travailleurs flexibles, uniment « compétents » à obéir aux desiderata du patronat, exempts tout autant de comportements considérés comme déviants et de nature donc à mettre en cause le bon fonctionnement de l'entreprise (suivez mon regard !). Car il va de soi qu'on aura pensé à tout et donc à ne pas oublier d'inscrire sur le livret ce qui relève du comportement social...

Dans leur ouvrage « **La grande mutation : néolibéralisme et éducation en Europe** »(\*), Isabelle Bruno, Pierre Clément, Christian Laval écrivent ceci que j'extrai de passages consacrés précisément au sujet qui nous occupe :

*« Avec elle (la compétence), la dimension scolaire perd sa spécificité, l'institution perd son autonomie. Les contenus et les méthodes d'enseignement, les évaluations, les parcours des « apprenants », depuis leurs premiers pas dans l'école sont redéfinis à partir de cette catégorie, comme le montre la mise en place du livret électronique dès l'école maternelle. Elle permet de réinterpréter le travail spécifique de l'institution scolaire dans les termes de l'action productive et de gommer ainsi toute dimension éducative autre que la destination utile, rentable, mesurable de toute acquisition scolaire... »*

*On peut penser que l'école va être le vecteur de contenus qui n'ont plus rien à voir avec sa fonction historique tant la notion de compétence est polysémique. Mais on doit se rappeler que, pour les promoteurs des réformes européennes, la seule instance disciplinante qui puisse légitimement conduire désormais les individus est le marché lui-même. C'est par référence au marché de l'emploi, lui-même lié aux autres marchés, que les individus vont s'orienter dans différentes voies d'études, qu'ils seront incités à investir dans leur formation, qu'ils développeront des « motivations » pour élever leur niveau de compétence.*

Suite page 7

*D'où la radicalité, encore trop peu perçue, de ce discours de «compétences» que beaucoup d'enseignants reprennent à leur compte souvent avec de bonnes intentions pédagogiques, sans prendre conscience qu'il est en train de miner l'institution scolaire et universitaire en détruisant les fondements historiques de sa légitimité... Il s'agira essentiellement pour l'institution scolaire d'apprendre aux apprenants la compétence suprême : celle de « se vendre » aux employeurs...»*

**Le fait est que désormais, à l'organisation par disciplines des contenus d'enseignement, de leur transmission et de leur évaluation est en train de se substituer une organisation par compétences.** Dans la hiérarchie des normes pédagogiques, les sept compétences du socle commun prévalent sur et contre les programmes disciplinaires. Du reste l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, dans un rapport de 2007, en prend acte et considère sans embages que le socle commun constitue « *le signe et l'aboutissement d'une*

**révolution copernicienne dans le domaine des apprentissages et de leur évaluation** ». Fermez le ban !

Comme on peut le voir l'enjeu est tout à fait considérable. Il ne s'agit plus de «former l'homme, le travailleur, le citoyen». Il s'agit d'instaurer une école à deux ou plusieurs vitesses sur la base de la ségrégation sociale, de naturaliser l'échec scolaire. Tout y concourt : déssectorisation, affaiblissement de l'école maternelle dans une période où tout devrait être fait pour en renforcer le rôle déterminant, sabordage de la formation initiale et continue des maîtres, asphyxie de la recherche pédagogique, suppressions de postes, caporalisation accélérée, « autonomie » renforcée des établissements, politique de développement accéléré de l'apprentissage hors statut scolaire, et maintenant mise en cause des contenus et des programmes avec le socle commun et le livret de compétences. Tout ceci constitue **un engrenage destiné à changer en profondeur notre école en sapant ses bases mêmes.**

C'est en mettant en avant nos analy-

ses sur le fond des problèmes, et en popularisant nos propositions, tout particulièrement les 20 propositions de la FSU, que nous serons le mieux à même de mobiliser les enseignants, les parents, les étudiants et tous les citoyen(ne)s **pour construire une École démocratique** et relever l'immense enjeu de société que cela comporte .

*Amédée Perrot*

(\*) Cet ouvrage paru aux Editions Syllepse en janvier 2010 sous le patronage de l'Institut de Recherche de la FSU constitue un remarquable outil d'analyse de la politique européenne dans le domaine de l'éducation et de son application dans notre pays.

Sur la question de ce qui devrait et pourrait être une école authentiquement démocratique et sur la « culture commune » on peut se référer à l'ouvrage écrit sous la direction de Denis Paget : *Aventure commune et savoirs partagés*, édité également par l'Institut de Recherche de FSU, Editions Syllepse (2006).



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA FSU-BRETAGNE

**Lors de la visite de Valérie Péresse à Saint-Brieuc, le 27 mai, une délégation de la FSU-Bretagne a été reçue par son conseiller technique et le conseiller du Recteur pour l'Enseignement supérieur.**

Le « Grand Emprunt » a été un point important abordé. Le fait que le projet d'« l'Initiative d'Excellence » (Idex) proposée, en commun, par la Bretagne et les Pays de la Loire ait été recalé conforte la FSU dans sa vive critique de la **mise en concurrence** des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'obtention de financements via les « investissements d'avenir ».

**L'objectif d'aménagement du territoire est abandonné et des pans entiers du supérieur délaissés.**

La FSU a rappelé son inquiétude face au projet de **nouvelle licence** et invite la ministre à une vraie consultation des personnels du supérieur avant la promulgation du décret.

A été signifiée avec force l'opposition de la FSU au projet de Masters par alternance pour les étudiants se destinant à l'enseignement : **ce n'est pas de ce bricolage dont on a besoin mais d'une remise à plat totale de la formation des maîtres.**

Un point positif, dont la FSU prend acte, est l'**annonce de l'ouverture d'une classe préparatoire économique et commerciale (ECE) au lycée Rabelais de Saint - Brieuc** à la rentrée 2012. La FSU qui s'est mobilisée pour cet objectif, a, cependant, indiqué qu'elle serait **extrêmement vigilante** pour que cette ouverture soit financée par des moyens supplémentaires et non par redéploiement : elle s'opposera à toute fermeture de classes prépas existantes au nom d'une « compensation ».

## DÉFENDRE NOS SALAIRES : C'EST NÉCESSAIRE, JUSTE ET POSSIBLE !

Le mardi 31 mai a eu lieu une journée d'action, à l'appel de l'intersyndicale de la Fonction Publique, pour dénoncer le gel des salaires dans nos secteurs jusqu'en 2013 (en précisant que nous aurons perdu 11,3 % de pouvoir d'achat entre 2000 et fin 2011 !) et pour réclamer de véritables négociations salariales.

Rappelons, entre autres arguments, que de 1999 à 2009, la masse salariale de la Fonction Publique a baissé de 0,75 % dans le Produit Intérieur Brut, ce qui est bien sûr un choix politique).

**Rappelons aussi les revendications majeures de la FSU :**  
**augmentation de 9 % de la valeur du point d'indice,**

**attribution de 50 points additionnels,**

**minimum de rémunération : 1600 €.**

La revendication salariale est intimement liée aux autres : les Services Publics sont bien sûr mis à mal par les suppressions d'emplois ; mais le refus de rémunérer les qualifications de leurs personnels est une autre manière de leur nuire : c'est la capacité à recruter qui est en jeu ; c'est aussi le développement de la précarité et la dégradation des conditions de santé et de travail des personnels en place.

**Défendre nos salaires, c'est donc aussi défendre des Services Publics de qualité et cela a un coût.**

La question d'une autre répartition

des richesses se trouve donc à nouveau posée. Par ailleurs, la Fonction Publique, étant, pour la FSU, fondée sur l'intérêt général, la politique salariale doit être guidée par l'égalité de traitement entre les agents et la solidarité.

**Nous ne voulons pas d'une politique indemnitaire qui marche au mérite.** Le salaire au mérite laisse la majorité des agents sur le bord de la route : c'est donc bien le relèvement de la valeur du point d'indice et l'augmentation du nombre de points dans les grilles collectives indiciaires que nous revendiquons pour tous les fonctionnaires et agents contractuels.

*Jean-Pierre Lecoq*

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : UN ENJEU DE POIDS

**Les lois sur le dialogue social tant dans le privé que dans la Fonction publique entraînent une transformation radicale sur la question de la représentation des organisations syndicales.**

Désormais, les organisations syndicales « représentatives » ne seront plus désignées par le Parlement ou le gouvernement, mais seront bien celles que les personnels désigneront par leur vote.

Les élections professionnelles d'octobre 2011 concerneront l'ensemble de la Fonction publique d'État où seront élus **les Comités Techniques**, ce qui est une nouveauté, et où seront renouvelées toutes les CAP qui ne l'auront pas été en 2010.

Il en est de même pour la fonction publique hospitalière, mais, en revanche, la fonction publique territoriale ne rejoindra ce calen-

drier commun que pour l'échéance de 2014.

Ce sont donc plus de 3 millions d'électeurs qui sont concernés par les élections professionnelles d'octobre, soit 13 % des salariés français.

Les enjeux sont très importants pour les salarié(e)s de la Fonction Publique et pour les organisations syndicales qu'ils et elles choisiront pour les représenter.

Dans la Fonction publique d'État, la FSU est la première des organisations syndicales.

Si l'on examine les résultats obtenus aux commissions paritaires depuis 2008, on constate que la FSU y a recueilli plus de 20 % des suffrages, alors que FO, la CGT et l'UNSA font toutes trois autour de 15 %, la CFDT plus de 11%, Solidaires un peu moins de 10 % et que toutes les autres sont en dessous de 5 %.

Le poids de la FSU s'explique en grande partie par le fait qu'elle est très largement majoritaire dans l'Éducation, elle-même majoritaire dans la Fonction publique de l'État. La FSU y représente en effet (41,5 %) plus de deux fois le poids de la 2<sup>ème</sup> organisation, l'UNSA (20,5 %). La CFDT y représente 8,5 % et FO 7 %.

**L'une des questions posées par le scrutin d'octobre est donc la future représentativité des organisations syndicales, et donc le poids qu'elles représenteront dans la défense des personnels et dans les négociations avec l'État employeur.** La question de la représentativité des organisations syndicales est bien un des aspects centraux de la loi de juillet 2010 sur « la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique ».

Ne pourront participer aux négociations que les syndicats « disposant d'au moins un siège dans les organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et qui sont déterminés en fonction de l'objet et du niveau de la négociation ».

Au niveau ministériel où le Comité Technique comprendra 15 sièges, ce sont les personnels qui détermineront les organisations qu'ils souhaitent pour les y représenter, en leur donnant leur vote au-delà du seuil nécessaire pour obtenir au moins un siège. Dans ce nouveau cadre, la FSU contribuera comme d'habitude à construire un syndicalisme renoué, de lutte et de négociation, et exclusivement guidé par le souci d'exprimer l'aspiration des personnels.

*Jean-Pierre Lecoq*